

dû le faire—quelle sera son attitude? Ne commence-t-il pas à se demander s'il faudrait permettre cela plus longtemps? Pour ma part, je n'hésite pas à dire qu'il n'y a qu'une juste conclusion à tirer de tout cela, c'est que l'on ne devrait pas permettre à l'entreprise Snelgrove d'accumuler, comme elle a tenté de le faire jusqu'ici, une influence aussi considérable sur la façon de penser des Canadiens.

Le jour où l'on approuvera la demande de ces personnes, si on l'approuve, la valeur du privilège d'exploitation dans Barrie de la station Snelgrove s'accroîtra, me dit-on, d'au moins trois millions de dollars. C'est un formidable bénéfice à accorder à quelqu'un, peu importe son allégeance politique.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, tous les députés préféreront sans doute que je traite brièvement de la question soulevée par le très honorable représentant au sujet du canal 3. J'aborderai les autres sujets, si vous me le permettez, une fois que les députés désireux de prendre la parole l'auront fait. Je traiterai alors successivement de tous les autres sujets. Comme j'ai parlé de cette question chaque fois qu'on l'a soulevée, j'estime devoir le faire encore cette fois-ci.

Je tiens d'abord à tirer au clair la remarque à propos de «mon bon canadianisme». J'ai dit—si l'on se donne la peine de consulter le hansard on verra qu'il en est ainsi; je l'ai peut-être dit gauchement, mais je n'ai pas la facilité d'expression du très honorable représentant—qu'on m'avait signalé que si la tour de transmission du canal 2 ou 4 de l'une des stations de Buffalo était déplacée d'environ vingt-cinq milles, le canal 3 ne pourrait plus desservir le grand Toronto, parce qu'il se produirait alors trop d'interférence de cette station de Buffalo.

Je le crois mais je ne saurais le prouver, car je ne suis pas ingénieur. Si l'une de ces stations de Buffalo avait déplacé son transmetteur avant que le Canada révèle qu'il songeait à utiliser ce canal dans Toronto métropolitain, il aurait alors été impossible de l'obtenir et de le mettre à la disposition de la région en question. Je croyais que si telle était la situation réelle, il était opportun de prendre toutes les mesures possibles pour permettre au Canada d'obtenir ce canal, quels qu'en soient les usagers possibles, à supposer que nous puissions nous l'approprier.

C'est tout ce que j'ai dit. Je ne me suis pas enflammé outre mesure à ce sujet. Cette attitude me semble raisonnable. A mon sens, tout ministre des Transports qui n'aurait pas tenté de réserver pour le Canada le nombre

maximum de ces canaux, surtout lorsqu'il s'agit de la deuxième plus grande agglomération au Canada et du plus grand centre anglophone, se serait montré négligent dans l'exercice de ses fonctions.

• (5.00 p.m.)

C'est pourquoi nous avons effectivement procédé de la façon voulue—l'expression technique m'échappe—pour signifier à la *Federal Communications Commission* que ce canal pourrait devenir disponible pour l'agglomération de Toronto. Ainsi, nous avons fait en sorte que ce soit difficile de toute façon pour une des stations de Buffalo de déplacer son transmetteur.

Le très hon. M. Diefenbaker: A quand remonte cette communication?

L'hon. M. Pickersgill: C'était à l'automne dernier, mais je pourrais obtenir facilement la date exacte. Je ne veux rien dissimuler. C'était après que le groupe Snelgrove m'eût signalé la chose. Je ne soutiens pas le contraire.

Le deuxième point, c'est que l'exploitant du canal 3 détenait une licence. C'est M. Snelgrove, et il avait obtenu une licence du gouvernement précédent. Je ne vois rien de mal là-dedans. Il l'a bel et bien obtenu et s'il avait conservé ce canal à Barrie sans demander à le déplacer, alors personne n'aurait pu en faire la demande dans l'agglomération de Toronto. S'il avait maintenu ce canal à Barrie, celui-ci n'aurait pu être déplacé à Toronto. C'est aussi simple que cela, d'après moi.

Pour ce qui est de la date de la demande, j'ai donné l'autre jour l'horaire ou plutôt la chronologie complète. Il a soumis deux mémoires techniques à mon ministère, comme chacun le fait avant de formuler sa demande. Puis, en janvier, ses associés et lui, c'est-à-dire la société, ont présenté leur demande qui est encore à l'examen technique dans mon ministère. Je me suis informé il y a quelques jours et l'examen technique ne sera pas terminé avant une semaine au moins, peut-être même davantage. Si ce n'est pas satisfaisant au point de vue technique, c'est la fin. Il n'en sera plus question. En outre, s'ils décident de retirer leur demande personne ne peut obtenir le canal 3 tant qu'ils détiennent la licence à Barrie. Voilà les faits. Je m'efforce de simplifier autant que possible parce qu'il n'y a rien de mystérieux dans tout ça.

Mais si la demande est transmise au BGR, celui-ci aura plusieurs choses à décider. Il devra décider d'abord s'il y a lieu d'accorder

[Le très hon. M. Diefenbaker.]